

Extrait du Registre des délibérations du conseil communautaire de la communauté de communes de la vallée de la Sauer

Nombre de membres : 48

Séance du 23 février 2004
sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 38

Tous les délégués, sauf

M. LIEHN et M. J. L. KLIPFEL (excusés) qui étaient représentés respectivement par
Mme ALIBERTI et Mme WINCKEL.

Mme CABIROL DE SAINT GEORGES, MM. ATZENHOFFER, HERRLE, LOBSTEIN,
SIBLER, (excusés) ;

MM. KELLER, E. HELMER, WITTMER, Mme GESANG, M. Cl. KLIPFEL.

DEL. N° 014/2004

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF – EXERCICE 2003 « ZONE D'ACTIVITES »

Le Président ayant quitté la salle, Madame Weiss, Vice-Présidente, -désignée par le conseil communautaire- présente le compte administratif « zone d'activités » de l'exercice 2003 qui comprend :

- en section d'investissement

dépenses

645 094,37 €

recettes

836 983,38 €

excédent d'investissement

191 889,01 €

- en section de fonctionnement

dépenses

551 049,07 €

recettes

874 549,78 €

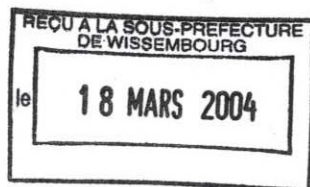
excédent de fonctionnement

323 500,71 €

et demande à l'assemblée de se prononcer.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte administratif « zone d'activités » 2003.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.



Pour copie conforme

DURRENBACH, le 02 mars 2004

Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

La Vice-Présidente,
Marie-Line WEISS

A handwritten signature in cursive script, appearing to read 'M. Weiss'.

